



Assemblée générale

Distr. générale
29 octobre 2010
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Points 15, 18, 20, 24, 25, 33, 42, 70 et 74 de l'ordre du jour

Culture de paix

Questions de politique macroéconomique

Développement durable

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Prévention des conflits armés

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport de la Cour internationale de Justice

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 28 octobre 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre en date du 26 octobre 2010 signée pour le Ministre des relations extérieures par délégation par Manuel Coronel Kautz, répondant à la lettre de protestation de la Ministre par intérim des relations extérieures et du culte du Costa Rica, Martha Nuñez Madrid, en date du 21 octobre, liée aux travaux de nettoyage effectués par le Nicaragua dans le fleuve San Juan en territoire nicaraguayen, conformément aux droits établis par le Traité de limites Jerez-Cañas et par les sentences arbitrales Cleveland et Alexander (voir annexe).



Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 18, 20, 24, 25, 33, 42, 70 et 74 de l'ordre du jour.

La Vice-Ministre des relations extérieures,
Représentante permanente du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Maria **Rubiales de Chamorro**

**Annexe à la lettre datée du 28 octobre 2010 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la note DM-412-10 du 21 octobre 2010, adressée au Ministre des relations extérieures du Nicaragua, Samuel Santos López, par la Ministre par intérim des relations extérieures et du culte au sujet des travaux de nettoyage du fleuve San Juan.

Le Gouvernement nicaraguayen réfute catégoriquement à cet égard les affirmations figurant dans ladite note diplomatique, du fait que toutes les activités visant à lutter contre le trafic de stupéfiants, ainsi que le nettoyage du fleuve San Juan, ont été effectuées en territoire nicaraguayen, conformément aux droits établis par le Traité de limites Jerez-Cañas et les sentences arbitrales Cleveland et Alexander.

Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale exprime par la présente ses protestations les plus énergiques devant les violations répétées commises par les soldats des forces armées costa-riciennes en territoire nicaraguayen. Le Gouvernement nicaraguayen exige que de tels faits ne se reproduisent pas.

De même, notre gouvernement dénonce l'incursion ces derniers jours, en territoire nicaraguayen, de deux officiers armés de la Direction de la police judiciaire, qui ont été arrêtés à l'occasion d'activités de surveillance des frontières et remis aux autorités costa-riciennes.

Le Gouvernement nicaraguayen propose que la Commission binationale reprenne immédiatement ses travaux de densification et de démarcation des points de passage frontaliers (bornage), conformément aux droits établis par le Traité de limites Jerez-Cañas et les sentences arbitrales Cleveland et Alexander.

Le Nicaragua, respectueux des principes du droit international, poursuivra ses travaux de nettoyage dans le fleuve et respectera les frontières et la souveraineté du Nicaragua établies par le Traité de limites Jerez-Cañas et les sentences arbitrales Cleveland et Alexander. Il continuera de même à préserver et à défendre ses frontières et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Pour le Ministre, par délégation
(Signé) Manuel **Coronel Kautz**